

FICHE D'INSCRIPTION – ACCUEILS DE LOISIRS DES COMMUNES PERIURBAINES DE CHARTRES METROPOLE

Vacances de Printemps du 17 Avril au 28 Avril 2023

Pour inscrire votre ou vos enfant(s) dans un des Accueils de Loisirs, **vous devez retourner cette fiche d'inscription complétée, signée et accompagnée du règlement** (espèces, chèque à l'ordre des PEP28 chèques vacances ou CESU non-dématérialisé).

- Inscription des familles habitant l'une des communes périurbaines de Chartres métropole à partir du 20 Mars 2023 à 9h, sur le portail familles exclusivement (sous réserve de places disponibles) et à partir du 22 Mars 2023 à 9h au siège PEP28 et dans les accueils de loisirs (Copie de la feuille d'imposition 2021 sur les revenus 2020).

- Inscription pour les familles des communes urbaines Chartres métropole et autres communes à partir du 03 Avril 2023 (selon les places disponibles restantes) (Copie de la feuille d'imposition 2021 sur les revenus 2020).

Elle impliquera obligatoirement une facturation, que l'enfant ait été présent ou non.

Pour les périodes suivantes, une nouvelle fiche d'inscription sera à retirer dans les accueils de loisirs ou au Guichet Unique, Pôle Administratif, Place des Halles à CHARTRES, ou aux P.E.P 28, 3 rue Charles Brune à Lucé ou sur le site internet www.lespep28.org. Pour toute nouvelle inscription en cours d'année scolaire, il convient de remplir le dossier d'inscription famille, si celui-ci n'a pas été renseigné au préalable.

J'autorise l'association PEP28 à recueillir des informations me concernant auprès de ma Caf, dont mes ressources N-2, mon quotient familial N-2, le nombre d'enfants à charge, le nombre d'enfants en situation de handicap bénéficiaire de l'Aeeh afin de calculer le tarif qui me sera facturé dans le cadre de l'accueil de mon ou mes enfants dans l'accueil de loisirs coché ci-dessus et à conserver les copies d'écran de cette consultation pendant 5 ans minimum. Si vous n'autorisez pas, vous paierez le montant le plus élevé.

Autorité parentale	Nom :	Prénom :	Tél. :
	Nom :	Prénom :	Tél. :
	Adresse :		
	Mail :		
1^{er} Enfant/Ado	Nom :	Prénom :	
	Date de naissance : / /	<input type="checkbox"/> Maternel <input type="checkbox"/> Élémentaire <input type="checkbox"/> Adolescent	
2^{ème} Enfant/Ado	Nom :	Prénom :	
	Date de naissance : / /	<input type="checkbox"/> Maternel <input type="checkbox"/> Élémentaire <input type="checkbox"/> Adolescent	
3^{ème} Enfant/Ado	Nom :	Prénom :	
	Date de naissance : / /	<input type="checkbox"/> Maternel <input type="checkbox"/> Élémentaire <input type="checkbox"/> Adolescent	

Merci de cocher l'accueil de loisirs et le type de repas de votre choix :

Accueils de Loisirs	Horaires :	Espaces jeunes	Type de repas :
<input type="checkbox"/> BOUGLAINVAL	7h - 19h		La Normandie <input type="checkbox"/> Standard <input type="checkbox"/> Végétarien <input type="checkbox"/> PAI Yvelines restauration <input type="checkbox"/> Standard <input type="checkbox"/> Végétarien <input type="checkbox"/> PAI Resto'Val <input type="checkbox"/> Standard <input type="checkbox"/> Végétarien <input type="checkbox"/> PAI
<input type="checkbox"/> DAMMARIE	7h30 - 18h30	<input type="checkbox"/> DAMMARIE <input type="checkbox"/> SOURS (Regroupement)	
<input type="checkbox"/> AMILLY	7h30 - 18h30		
<input type="checkbox"/> BAILLEAU-L'EVEQUE	7h30 - 18h30		
<input type="checkbox"/> SAINT-LEGER-DES-AUBEES	7h - 19h		
<input type="checkbox"/> MAINTENON	7h - 19h		
<input type="checkbox"/> JOUY	7h - 19h	<input type="checkbox"/> SAINT-GEORGES-SUR-EURE <input type="checkbox"/> BAILLEAU-L'EVEQUE (Regroupement) <input type="checkbox"/> JOUY <input type="checkbox"/> MAINTENON (Regroupement)	Restauration Chartres métropole <input type="checkbox"/> Standard <input type="checkbox"/> Végétarien <input type="checkbox"/> PAI
<input type="checkbox"/> MORANCEZ	7h30 - 18h30		
<input type="checkbox"/> SAINT-GEORGES-SUR-EURE	7h30 - 18h30		
<input type="checkbox"/> SOURS	7h30 - 18h30		

Regroupement : Les jeunes sont accueillis, matin et soir, sur cette structure mais acheminés par minibus sur l'espace jeunes ouvert à la journée (Dammarie, Saint-Georges-sur-Eure et Jouy)

Merci de cocher le ou les forfaits retenus :

Forfait du 17 au 21/04/2023

Forfait du 24 au 28/04/2023

Pour les occasionnels, uniquement, merci de cocher le ou les jours retenus ci-dessous :

PRESENCE(S) EN OCCASIONNEL	JOURNÉE AVEC REPAS			COUT : 1 ^{er} enfant	COUT : 2 ^{ème} enfant	COUT : 3 ^{ème} enfant
	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant			
Lundi 17/04	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Mardi 18/04	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Mercredi 19/04	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Jeudi 20/04	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Vendredi 21/04	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Lundi 24/04	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Mardi 25/04	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Mercredi 26/04	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Jeudi 27/04	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Vendredi 28/04	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
TOTAL :						

Accueil Petites vacances	Enfants des communes périurbaines Chartres Métropole de moins de 3000 habitants et Maintenon		Enfants extérieurs des communes périurbaines Chartres Métropole de moins de 3000 habitants et Maintenon	
	Revenu fiscal de référence / 12	Forfait Semaine avec repas	Occasionnel Journée avec repas	Forfait Semaine avec repas
0 à 1220	32,66 €	7,84 €	116,57 €	27,98 €
1221 à 1500	39,42 €	9,46 €		
1501 à 1800	45,61 €	10,95 €		
1801 à 2100	52,37 €	12,57 €		
2101 à 2400	58,57 €	14,06 €		
2401 à 2900	65,32 €	15,68 €		
2901 à 3400	72,08 €	17,30 €		
3401 à 3900	78,28 €	18,79 €		
3901 à 4400	85,03 €	20,41 €		
4401 et +	91,79 €	22,03 €		
Réduction de 10% à compter du second enfant qui fréquente une activité sur la même période et la même durée				

Total Régulé ce jour : _____ €

Chèque N°: _____ Banque: _____ Montant: _____ €

ANCV: _____ € CESU: _____ € ESPECES: _____ €

Toute inscription implique l'acceptation pleine et entière du règlement de fonctionnement (consultable sur le site des PEP 28 et dans les structures de loisirs).

Fait le :

Signature :